



Paris, le 1er juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Albert Lautman nommé directeur général de la Mutualité Française

Albert Lautman, 43 ans, a pris ses fonctions de directeur général de la Mutualité Française, le 1er juillet 2016, aux côtés de Thierry Beaudet, élu président de la Mutualité Française le 23 juin dernier.

Albert Lautman a exercé de nombreuses responsabilités dans le secteur de la protection sociale. Il a notamment été sous-directeur des entreprises à l'ACOSS (agence centrale des organismes de sécurité sociale) et directeur de l'action sociale à la CNAV. Il a été ensuite conseiller au cabinet de Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, où il a contribué à la préparation de la loi « d'adaptation de la société au vieillissement ». Depuis 2014, Albert Lautman était directeur général de la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) Nord-Est qui compte 850 salariés sur 7 départements et a des missions qui relèvent de l'assurance maladie et de l'assurance retraite.

Par ailleurs, Albert Lautman a été co-président du comité stratégique lorrain de la Silver Economie et est maître de conférences à Sciences Po.

Ancien élève de l'école nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), Albert Lautman est titulaire d'un DEA d'administration publique et diplômé de l'IEP de Grenoble.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beaudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit 426 mutuelles. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents. Elle est membre de l'Amice (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe) et de l'AIM (Association internationale de la Mutualité).

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

Contact presse :

- Constance BAUDRY
06 85 29 82 22 / constance.baudry@mutualite.fr

Photos de la
Mutualité Française
disponibles sur



